

2021



Botaniste indépendante-Ecologue

Véronique Barthelemy

PROJET SARRIANS



Figure 1 : Vue du site d'étude

Passage du 1 Mars 2021

SYNTHESE DES ENJEUX : PASSAGE FAUNE/FLORE

VISITE A SARRIANS (84 260) – LES BAS MALANÇONS

Date de prospection : Visite effectuée le 1 mars 2021

Espèce cible : *Gagées sp.*

La zone de projet a été parcourue à pied par temps ensoleillé, en présence d'H. Delouche, Consultant Environnement. Les bordures de la parcelle et les fossés situés dans le prolongement de celle-ci ont été particulièrement observés. Il s'agit d'une friche de type prairie enherbée d'environ 9 ha, bordée à l'Est par un fossé présentant une frange de Peupliers blancs (*Salix alba*) et un fin cordon de Roseau commun (*Phragmites australis*), constituant une zone humide.



Figure 2 - Projet Sarrians – Parcelle agricole à droite bordée par les Peupliers blancs à l'Est

Une partie (3/4) de la zone de projet se trouve incluse dans un réservoir de biodiversité SRCE (Schéma Régional de Cohérence Ecologique) - Basse Provence calcaire et à proximité de zones humides SRCE (situées à 250 m de part et d'autre du périmètre d'étude) – Secteur du Rhône de l'Ouvèze inclus à la Durance.

D'autre part, la zone de projet se situe à proximité de :

- 2 Znieff : Type 1 – « Les Dentelles » (5.6 km environ) et Type 2 – « l'Ouvèze » (3 km environ) ;
- 2 Zones Natura 2000 : ZSC « La Sorgue et l'Auzon » FR9301578 (à 3.3 km environ) et ZSC « L'Ouvèze et le Toulourenc » FR9301577 (à 4.5 km environ) (§ carte de localisation annexée) ;
- 2 Plans Nationaux d'Actions (PNA) en faveur des Faucon crécerellette (zone d'étude incluse) et Aigle de Bonelli située à 2.8 km environ au Nord ;

- Du Parc Naturel Régional du Mont Ventoux localisé à environ 3.5 km à l'Est.

Résultats

Aucune espèce à enjeu majeur faune/flore n'est à signaler sur le site d'étude (notamment Gagées *sp.*).

On a pu observer cependant, la présence :

- d'une dizaine d'Amphibiens représentés par la Grenouille rieuse (*Pelophylax ridibundus*) à hauteur de 2 fosses distinctes (population en mauvais état de conservation du à la configuration de ce milieu agricole et fossés temporaires) (§ Carte de localisation annexée) ;

Fiche de statut INPN (Inventaire National du Patrimoine Naturel) et listes rouges des espèces selon l'IUCN (Union Internationale de Conservation de la Nature) :

Espèce	Nom latin	Statut	PACA	France	Europe
Grenouille rieuse	<i>Pelophylax ridibundus</i>	DH5, PN3, BE3	LC	LC	LC

- l'Avifaune est représentée par le Serin cini, le Chardonneret élégant et probablement l'Alouette des champs.

Fiche de statut INPN (Inventaire National du Patrimoine Naturel) et listes rouges des espèces selon l'IUCN (Union Internationale de Conservation de la Nature) :

Espèce	Nom latin	Statut	PACA	France	Europe
Serin cini	<i>Serinus Serinus</i>	PN3, BE	LC	VU	LC
Chardonneret élégant	<i>Carduelis carduelis</i>	PN3, BE	LC	VU	LC
Alouette des champs	<i>Alauda arvensis</i>	DO2, BE3	LC	NT (nicheur)	LC

Nota : Abréviations annexées à la fin du document

- Aucun reptile n'a été observé lors de notre passage, le secteur ne leur est pas particulièrement favorable ;

- La zone d'étude peut constituer une zone de transit, d'alimentation temporaire et ponctuelle pour les Chauves-souris patrimoniales (notamment les espèces inscrites au FSD des 2 sites Natura 2000 proches concernés : à savoir, les Petit et Grand Rhinolophes, la Barbastelle d'Europe). Cependant l'emploi d'insecticides sur les parcelles agricoles du secteur encore exploitées aujourd'hui, peut diminuer la ressource en invertébrés et donc l'impact sur les chauves-souris. De plus, la connexion par le sud n'est pas optimale, ce qui peut rendre le transit des Chiroptères difficile.

A noter la présence d'une EVEC (Espèces Végétales Exotiques Envahissantes) pointée en périphérie Est de la parcelle agricole (§ Carte de localisation annexée) :

- L'Herbe de la Pampa (*Cortaderia selloana*) – 2 pieds (§ carte jointe)



Figure3 – Projet Sarriens – Herbe de la Pampa

Cette plante originaire d'Amérique du Sud est une herbacée de la famille des graminées. Elle doit être éradiquée selon la méthode suivante :

- Coupage/clivage de la partie aérienne végétative de la plante (portant les semences) ;
- **Arrachage mécanique** de la partie racinaire ;
- Puis brûlage ou incinération des déchets, en centre agréé ou sur place.

L'utilisation de désherbant chimique pour l'élimination de l'Herbe de la Pampa, est strictement interdite.

Recommandations générales

Mesures en faveur des Chauves-souris et de la faune : Maintien des haies, des talus et fossés enherbés. L'éclairage sur la zone de projet est à proscrire.

Période de travaux préconisée : l'automne ou l'hiver (de fin septembre à fin janvier).

Liste des abréviations

EMR : Espèce Migratrice Régulière

Statuts de PROTECTION

Protection Nationale du 29 octobre 2009

PN3 Espèce et son habitat protégé

PN4 Espèce protégée, sans son habitat

Directive Oiseaux (CE 79/409)

DO1 Espèce d'intérêt communautaire, inscrite à l'annexe I de la Directive Oiseaux

DO2 Espèce d'intérêt communautaire, inscrite à l'annexe II de la Directive Oiseaux

Convention de Bonn (1979)

BO2 Espèce inscrite à l'annexe II de la convention de Bonn

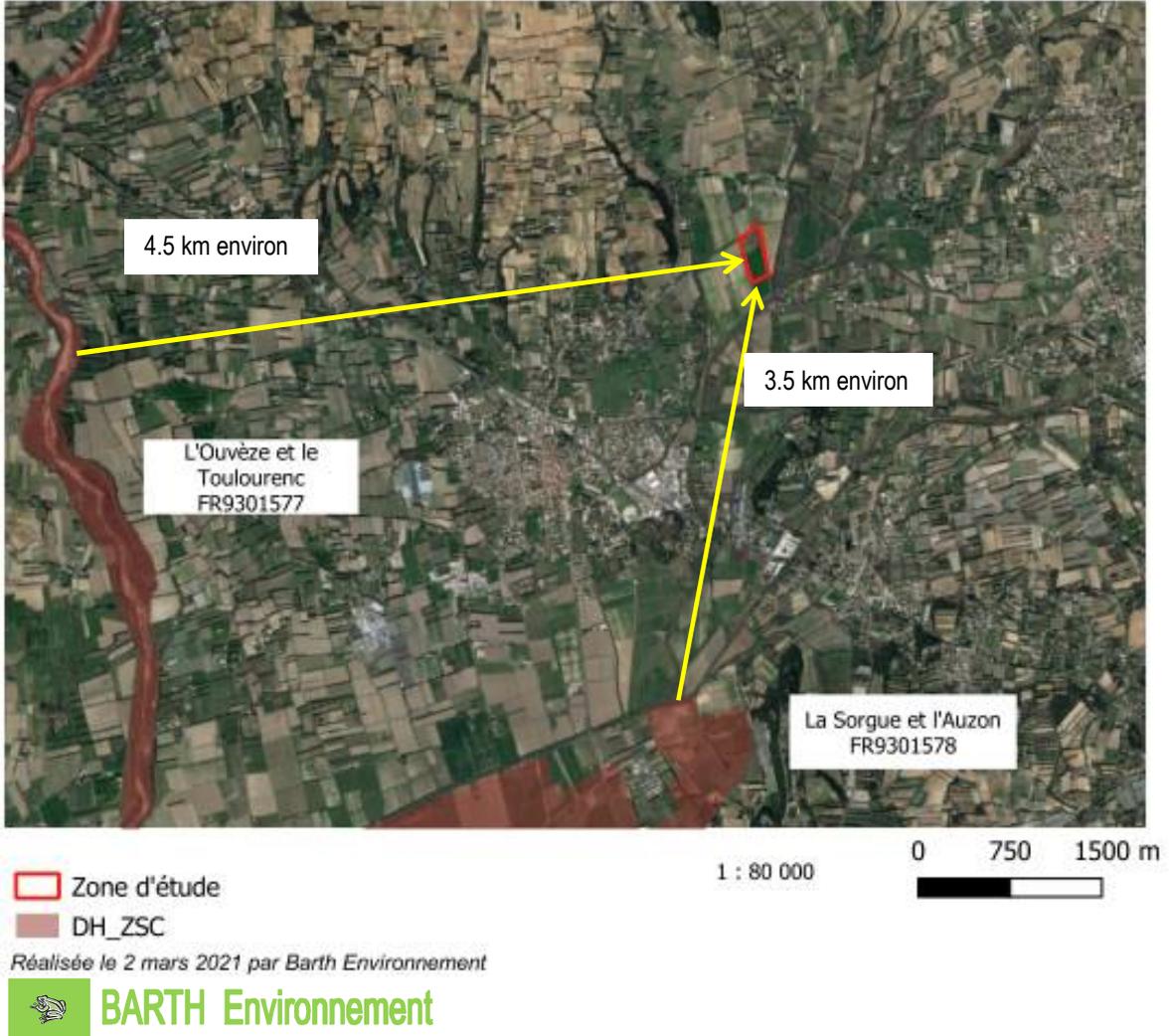
Convention de Berne (1979)

BE2 Espèce inscrite à l'annexe II de la convention de Berne

BE3 Espèce inscrite à l'annexe III de la convention de Berne.

Catégories UICN pour la Liste Rouge			
EX	Espèce éteinte au niveau mondial	NT	Quasi-menacée
EW	Espèce éteinte à l'état sauvage	LC	Préoccupation mineure
RE	Disparue au niveau régional	DD	Données insuffisantes pour évaluation
CR	En danger critique	NA	Non applicable (espèce non soumise à évaluation)
EN	En danger	NE	Non évaluée
VU	Vulnérable		

Localisation des zones Natura 2000
Projet de construction de Serres
Commune de Sarrians 84 260



Localisation des enjeux Faune et Espèce Exotique Envahissantes (EVEE)

Projet de construction de Serres

Commune de Sarrians 84 260



 Zone d'étude

1 : 10 000

0 100 200 m


Faune/Flore

 Localisation d'EVEE *Cortaderia selloana* (Herbe de la Pampa)

 *Pelophylax ridibundus* (Grenouille rieuse)

 **BARTH Environnement**